

Orientations pour une politique de sécurité et de paix au XXI^{ème} siècle

par l'Institut de recherche sur la Résolution Non-violente des Conflits (IRNC) ¹



La démission du chef d'état-major des armées Pierre de Villiers, qui avait critiqué la baisse de 850 millions d'euros du budget des armées pour 2017, pose la question des objectifs et des moyens de la défense. L'aspect budgétaire est une bonne opportunité pour réfléchir aux problèmes de fond.

Trois questions nous semblent devoir être posées et trois orientations débattues, pas seulement devant la commission de la défense de l'Assemblée Nationale, mais devant l'ensemble de la nation :

- La dissuasion nucléaire française est-elle pertinente ?
- Pourquoi et comment promouvoir une force militaire européenne d'intervention ?
- Pourquoi et comment intégrer les stratégies non-violentes dans notre politique de défense et notre politique étrangère ?

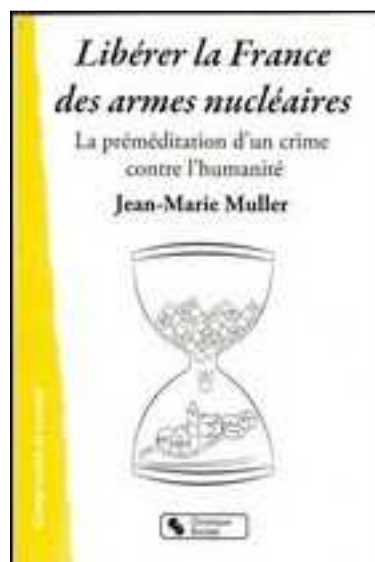
I – Démystifier la dissuasion nucléaire, nouvelle ligne Maginot

Alors que la composante terrestre de la force de dissuasion nucléaire française est supprimée depuis longtemps, il s'agit ici non seulement de se demander si la composante aérienne reste nécessaire à côté de la composante océanique, mais de remettre en cause la composante nucléaire de notre système de défense. Démystifions le dogme ! Osons remettre à plat la dissuasion nucléaire à partir de quelques constats :

¹ www.irnc.org. Ce texte a été établi par Étienne Godinot, François Marchand et Jean-Marie Muller, respectivement Président, Secrétaire et Directeur de recherche de l'IRNC.

L'analyse la plus rigoureuse de la situation internationale fait apparaître que l'arme nucléaire est une menace pour la paix en France et dans le monde et non pas une sécurité. De nos jours, à aucun moment, dans aucun conflit, non seulement l'emploi, mais la menace même de l'emploi de l'arme nucléaire ne sauraient être envisagés. Ils sont devenus véritablement impensables. L'ampleur de la catastrophe humanitaire provoquée par tout usage de l'arme nucléaire constitue une totale dissuasion qui pèse sur nos propres décideurs. Ainsi la dissuasion s'inverse-t-elle et se retourne-t-elle contre elle-même : ce sont les décideurs des États nucléaires qui sont dissuadés d'employer l'arme nucléaire.

Valéry Giscard d'Estaing, au sujet d'un scénario d'invasion massive des forces soviétiques en direction de l'Europe de l'Ouest durant la guerre froide, écrit en 1992 dans ses Mémoires : « Une conclusion se fait jour peu à peu : ni de loin, où je suis, ni sur le terrain, où se situent les responsables militaires, la décision d'employer l'arme nucléaire tactique n'apparaît opportune. (...) Quoi qu'il arrive je ne prendrai jamais l'initiative d'un geste qui conduirait à l'anéantissement de la France. »² Il est facile d'élaborer en chambre et de proclamer sur une estrade une rhétorique vantant les mérites de la dissuasion nucléaire. Mais, lorsque survient le moment du passage à l'acte, il apparaît clairement que la rhétorique n'a aucune prise sur la réalité. Une arme inutilisable ne peut avoir aucun effet dissuasif.³



Les armes nucléaires ne servent à rien non plus pour combattre le crime transnational, les paradis fiscaux, pour prévenir les conflits ethniques et religieux, pour faire face aux risques de la guerre cybernétique. Par les dépenses qu'elles occasionnent au détriment de causes vitales et urgentes, elles engendrent l'instabilité et l'insécurité⁴.

La menace terroriste est la principale menace qui pèse sur nos sociétés, mais l'arme nucléaire s'avère totalement incapable de l'éradiquer. Les terroristes qui viennent frapper mortellement nos sociétés peuvent rire de nos armes nucléaires. En outre, la préméditation du crime nucléaire constitue la négation et le reniement de toutes les valeurs éthiques, intellectuelles et spirituelles qui fondent la civilisation. Bien qu'on refuse d'en prendre conscience, ce reniement empoisonne en profondeur la vie morale en France.

² Valéry Giscard d'Estaing, *Le pouvoir et la vie*, tome II, *L'affrontement*, Le Livre de Poche, 1992, p. 196 s

³ Jean-Marie Muller, *Libérer la France des armes nucléaires*, Chronique sociale, 2014

⁴ Voir les six diaporamas concernant l'arme nucléaire sur ww.irnc.org, rubrique « Diaporamas »

En réalité, pas plus que la Ligne Maginot n'était pertinente en 1939 pour faire face à la menace du régime nazi, l'arme nucléaire n'est efficace pour faire face aux menaces actuelles qui pèsent sur notre société.⁵

La dissuasion nucléaire française est développée depuis 60 ans sans que jamais le peuple français n'ait été consulté sur ce sujet gravissime, malgré toutes les occasions qui se présentaient : 210 essais nucléaires français dans le Sahara algérien puis dans le Pacifique entre 1960 et 1996, attentat décidé par les plus hautes autorités de l'État contre le Rainbow Warrior en juillet 1985, échec du tir d'un missile balistique lancé par le sous-marin Le Vigilant dans la baie d'Audierne en mai 2013, etc.

En dépit des dangers connus de l'armement nucléaire (risques d'accident⁶, incitation à la prolifération), la poursuite de l'aventure nucléaire militaire, notamment par la simulation des essais dans le programme Laser Mégajoule et le développement du missile de croisière ASMP-A (Air Sol Moyenne Portée Amélioré) de la composante nucléaire aéroportée, va contre l'esprit et contre la lettre du Traité de Non-Prolifération signé par la France, alors qu'un Traité d'interdiction des armes nucléaires vient d'être adopté par 122 pays à l'ONU en juillet 2017.

La modernisation d'une arme nucléaire inopérante fera passer son budget à 6 milliards par an à partir de 2020, alors que 850 millions manquent selon le général de Villiers à l'armement conventionnel : cherchez l'erreur !

L'arsenal des neuf puissances nucléaires est de 15 000 missiles représentant l'équivalent de 450 000 bombes d'Hiroshima. La France pourrait jouer un rôle moteur dans le désarmement nucléaire mondial et dans les processus de paix en déclarant solennellement qu'elle renonce unilatéralement à son arme nucléaire.

Sans doute la mobilisation de la société civile est-elle le moyen principal de faire entendre raison aux responsables politiques. Mais est-ce totalement insensé de croire aussi à l'intelligence et à la capacité d'initiative d'un jeune président de la République qui sait remettre en cause d'autres rigidités ?

2 - Développer une force conventionnelle et européenne d'intervention

Face à la violence, la contrainte de l'action non-violente apparaît parfois impossible ou trop lente pour faire cesser des situations insupportables. La contre-violence, ou action violente pour mettre l'agresseur hors d'état de nuire, y compris en le tuant, est parfois inévitable. Au stade où en est actuellement l'humanité, il est encore nécessaire, et probablement pour des dizaines de décennies, de pouvoir intervenir militairement contre des groupes terroristes ou des dictateurs, afin de préserver le droit et la démocratie, séparer des belligérants, prévenir ou faire cesser des catastrophes humanitaires.

Il n'est plus concevable que la France décide seule l'envoi de telles forces d'intervention et en assume seule les coûts. L'union politique européenne implique également que les pays membres soient capables d'intervenir ensemble, avec ou sans un mandat de l'ONU, pour protéger la vie et défendre la démocratie dans les endroits où elles sont menacées.

La brigade franco-allemande, unité militaire interarmes binationale, française et allemande,

⁵ La dissuasion nucléaire française, pas plus que la gigantesque force de frappe nucléaire états-unienne, n'a pas dissuadé la Corée du Nord de développer son arme nucléaire : au contraire, elle les encourage à imiter les "Grands". Elle n'a pas empêché non plus Vladimir Poutine d'annexer la Crimée, de phagocyter le Donbass.

⁶ Selon le journaliste états-unien Eric Schlosser, au moins 700 accidents ou incidents mettant en cause 1 250 armes nucléaires ont eu lieu pour la seule période 1950-1968. *Command and Control, The Damascus accident, and the Illusion of Safety*, 2014

créée en octobre 1989 par deux pays qui se sont fait la guerre pendant si longtemps, est une réalisation aussi exemplaire que la chaîne de télévision Arte, qui mérite d'être amplifiée et "européanisée".



L'intérêt de cette orientation est de faire financer de telles opérations, très coûteuses, par les divers États de l'Union Européenne.

C'est aussi, par la concertation politique et diplomatique qu'impliquent de telles interventions militaires, d'éviter que ces opérations soient décidées pour des motifs très discutables de défense des intérêts économiques ou politiques d'un seul intervenant.

3 - Intégrer dans notre politique de défense et notre politique étrangère les stratégies non-violentes de résistance civile et d'intervention civile

La défense est une fonction vitale de tout organisme vivant. Toute existence est une lutte pour la vie, et cette lutte implique de pouvoir se défendre contre les agressions. Cette nécessité s'impose aussi aux sociétés. Il est vain d'espérer vivre un jour dans un monde sans conflit. La coexistence entre les hommes et entre les peuples doit devenir pacifique, mais elle restera toujours pour une part conflictuelle. La guerre est une méthode d'action, et sa finalité est juste lorsqu'elle vise à défendre ou à rétablir les droits de l'homme. La méthode est détestable, mais l'action n'en est pas moins nécessaire.

À juste titre, des militaires et des hommes politiques souhaitent que soit cultivé "l'esprit de défense" de la population, qui est à la fois une vigilance contre les dangers qui menacent la liberté et la démocratie, et un souci de doter la nation de moyens efficaces et modernes de défense de ces valeurs. Mais la dissuasion nucléaire, qui repose sur la décision du seul chef de l'État, et la professionnalisation croissante de l'armée, qui est à l'opposé d'un service national de préparation aux missions de défense, vont directement à l'encontre de cet esprit de défense...

3-1 - La défense civile non-violente

Pour promouvoir une politique de désarmement, il faut donc concevoir des "équivalents fonctionnels de la guerre" qui permettent aux nations de se défendre contre l'agression par d'autres moyens que la guerre. Ce n'est pas la paix qui est le plus important, mais la justice qui permet la dignité et la liberté. Une politique de défense doit anticiper sur des situations limites qui ne sont pas probables ni prévisibles aujourd'hui, mais qui sont possibles demain. Elle doit organiser une réaction de la nation en cas d'agression interne ou externe. Elle doit aussi dissuader un agresseur, en lui faisant comprendre que les dommages ou les difficultés qu'il subirait seraient plus importants que les bénéfices qu'il espère retirer de

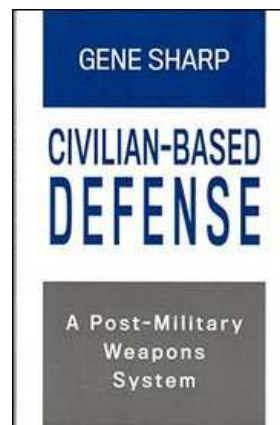
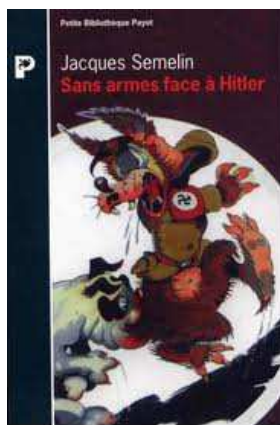
son agression.⁷

Mais les menaces réelles et nouvelles qui pèsent sur nos sociétés ne sont plus le déferlement d'unités armées poursuivant des objectifs de conquête ou d'asservissement. Elles sont d'une tout autre nature : le fanatisme, l'intégrisme religieux, le terrorisme, les crises pétrolières, alimentaires, économiques ou écologiques, le délitement de la société minée par le chômage, etc.

La défense nucléaire est non seulement inefficace, mais dangereuse au regard de ces dangers. Mais les moyens conventionnels (armée de terre, marine, aviation) ne sont pas non plus particulièrement appropriés face aux nouvelles menaces.

En 1985, à la demande du ministre de la défense Charles Hernu, trois chercheurs de l'IRNC ont émis des propositions afin d'intégrer les stratégies de résistance non-violente dans la politique globale de défense de la France.⁸ Nous étions alors encore dans le contexte de la Guerre froide, mais les stratégies et méthodes de défense proposées restent pertinentes.

La défense civile non-violente est une politique de défense contre toute tentative de déstabilisation, de contrôle ou d'occupation de notre société, conjuguant, de manière préparée et organisée, des actions non-violentes collectives de non-coopération et de confrontation avec l'adversaire, en sorte que celui-ci soit mis dans l'incapacité d'atteindre les objectifs, avoués ou non, de son agression (influence idéologique, domination politique, exploitation économique).



En d'autres termes, il s'agit de rendre la société insaisissable ou "indigérable" par un agresseur : incontrôlable politiquement, "insoumettable" idéologiquement, inexploitable économiquement. Il s'agit aussi de dissuader l'agresseur de s'attaquer à cette société, car les coûts qu'il risquerait de subir seraient supérieurs aux gains qu'il pourrait espérer, et parce qu'il prendrait des risques pour son propre pouvoir : c'est la dissuasion civile.

La défense civile non-violente s'exerce sur deux fronts : 1- Un front institutionnel : État : pouvoirs exécutif, législatif, judiciaire, services publics (police, gendarmerie, douanes, écoles, université, postes, télécommunications, énergie, transports, etc.) et collectivités territoriales ; 2 - Un front des forces vives de la société : partis et mouvements politiques,

⁷ Jean-Marie Muller, IRNC, *Les stratégies civiles de défense. Actes du colloque de Strasbourg*, éd. Alternatives non-violentes, 1987

⁸ Christian Mellon, Jean-Marie Muller et Jacques Sémelin, *La dissuasion civile*, éditions FEDN, 1985. Le livre est épuisé, mais neuf diaporamas "Vers une défense civile non-violente" présentent le sujet sur le site de l'IRNC www.irnc.org : exemples historiques de résistance non-armée à l'agression, aux dictatures, aux coups d'État et au terrorisme, définition et schéma d'une défense civile non-violente, conditions et préparation d'une défense civile non-violente.

entreprises, syndicats de salariés et organisations professionnelles, mouvement associatif (associations, clubs, mutuelles), Églises, etc.

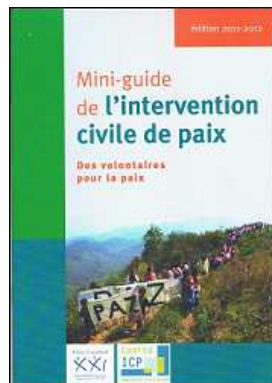
La défense ne repose plus alors sur un seul homme (le chef d'État dans la défense nucléaire), ni sur un corps de spécialistes (les militaires, hommes bien portants d'une tranche d'âge limitée). Elle devient l'affaire de toute la population, hommes et femmes, de toutes tranches d'âge, quelle que soit leur condition physique.

3-2 - L'intervention civile de paix

À la confrontation Est-Ouest ont succédé des conflits régionaux très meurtriers, sur fond de dictatures ou d'oppositions ethniques ou religieuses. Entre les insuffisances de l'action humanitaire, et l'impossibilité ou l'absence de pertinence ou de cohérence, et en tout état de cause les insuffisances des interventions militaires, il y a place pour l'ingérence politique par une stratégie d'intervention civile.

L'intervention civile est l'intervention non armée de forces extérieures, mandatées par une organisation intergouvernementale, gouvernementale ou non gouvernementale, qui s'engagent dans un conflit local ou régional afin d'accomplir, sur les lieux mêmes de l'affrontement, des missions d'observation, d'information, d'interposition ou de médiation et de coopération, en vue de prévenir ou de faire cesser la violence, de veiller au respect des droits humains, de promouvoir les valeurs de la démocratie et de la citoyenneté, et de créer les conditions d'une solution politique du conflit qui reconnaisse et garantisse les droits fondamentaux de chacune des parties en présence, et leur permette de définir les règles d'une coexistence pacifique.

Il s'agit, dans un premier temps, de séparer les adversaires qui se battent, et, dans un deuxième temps, de les réunir pour qu'ils se parlent, puisque seuls les acteurs du conflit sont en mesure de lui apporter une solution durable. La médiation vise à créer un espace public où les adversaires puissent apprendre ou réapprendre à communiquer afin de parvenir à un pacte de coexistence pacifique.⁹



Comment s'articulent les diverses formes d'intervention sur les lieux de conflits ?

1 - L'intervention civile de paix prévient les affrontements armés, observe les violations des droits de l'homme, accompagne les personnes menacées, sépare les belligérants, facilite le dialogue pour une résolution politique et pacifique du conflit, aide à la reconstruction de liens entre les populations civiles hostiles.

⁹ - Jean-Marie Muller, *Principes et méthodes de l'intervention civile*, DDB, 1997. Voir aussi les trois diaporamas sur « L'intervention civile de paix » sur irnc.org, et le site du Comité français pour l'intervention civile de paix, www.interventioncivile.org

2 - L'armée fait cesser les violations des droits de l'homme quand la contre-violence s'avère nécessaire, mène certaines opérations spécifiques (déminage, désarmement de factions armées, fouilles de voitures, opérations de police, arrestation des responsables de crimes contre l'humanité, des incendiaires ou des pilliers). Elle aide les intervenants civils et humanitaires, notamment par ses moyens logistiques : transports aériens, véhicules tous terrains, tentes, cantines, blocs opératoires, matériel de transmission.

3 - L'action humanitaire traite les conséquences d'une guerre ou d'un génocide : accueil des réfugiés, aide alimentaire, adduction d'eau, hygiène, soins aux blessés, prévention en traitement des maladies, accompagnement psychologique des personnes victimes de traumatismes ou de deuils.

Des ONG internationales permettent à des citoyens volontaires de se préparer et de participer à des missions d'intervention civile. Par exemple, l'une de ces principales organisations, *Nonviolent Peaceforce* dont le siège est maintenant en France, intervient dans plusieurs zones de conflits (Sud-Soudan, Myanmar, Philippines, Kurdistan irakien, etc).

C'est une priorité pour l'Union Européenne de soutenir ces formations de citoyens de l'Union, et c'est une priorité pour la France de prévoir des formations à ces méthodes dans le cadre du service civil volontaire.

En réalité, les stratégies proposées par les partisans de la résolution non-violente des conflits - défense civile non-violente contre l'agression ou la dictature, et intervention civile de paix entre des belligérants dans des conflits régionaux - s'avèrent de plus en plus opérationnelles, nécessaires et urgentes pour faire aux menaces actuelles.

4 septembre 2017

■